





Communiqué de presse Vincennes, le 21 janvier 2019

# L'Agence française pour la biodiversité lance la campagne « zéro pesticide, c'est 1000 fois mieux pour ma santé et la planète »

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les particuliers ne peuvent plus acheter, utiliser et stocker de pesticides pour jardiner et désherber. C'est dans ce cadre réglementaire que l'Agence française pour la biodiversité lance une campagne de communication à destination des jardiniers amateurs sous le slogan « zéro pesticide, c'est 1000 fois mieux pour ma santé et la planète ».

## 1<sup>er</sup> janvier 2019 : zéro pesticide pour jardiner et désherber

Depuis janvier 2017, la loi Labbé interdit l'utilisation, par les collectivités locales et établissements publics, de pesticides chimiques dans les espaces publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts et voiries. Depuis le 1 er janvier 2019, elle interdit également pour les particuliers, jardiniers amateurs, l'achat, l'usage et la détention de tous les pesticides chimiques.

# Une campagne nationale de sensibilisation

Depuis fin décembre, l'Agence française pour la biodiversité avec le Ministère de la transition écologique et solidaire, le Ministère des solidarités et de la santé, le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation lancent une campagne d'information et de sensibilisation à destination des particuliers qui utilisent des pesticides pour jardiner à l'extérieur comme en intérieur.

Cette campagne se déroulera jusqu'au printemps 2019. Elle a pour objectif d'informer sur la règlementation issue de la Loi Labbé, de sensibiliser aux solutions alternatives à l'utilisation des pesticides et enfin d'expliquer comment ramener ses restes de pesticides en déchetterie ou en point de collecte temporaire (www.ecodds.com).

- Six visuels ont été créés : jardin / potager / terrasse / balcon / allée /plantes d'intérieur ;
- Un slogan « zéro pesticide, c'est mille fois mieux pour ma santé et la planète » ;
- Un kit de communication comprenant des affiches, un flyer, un article prêt à être inséré dans les journaux/magazines locaux, une étiquette autocollante envoyée aux relais (collectivités locales, associations de consommateurs, environnementales, d'élus, représentants des associations de jardiniers amateurs, représentants de la

distribution de produits phytosanitaires, représentants enseignements....)

Après une première phase d'information, la campagne valorisera les solutions alternatives ou comment jardiner sans pesticides. L'ensemble des outils est disponible sur :

- le site de l'AFB www.afbiodiversite.fr/fr/actualites/zero-pesticide-cest-1-000-foismieux-pour-ma-sante-et-la-planete
- le site référent www.jardiner-autrement.fr/loi-labbe-le-kit-de-communication/
- le site du Ministère de la transition écologique et solidaire www.ecologiquesolidaire.gouv.fr/pesticides-chimiques-jardiniers-amateurs-sont-desormais-interdits

#### A propos de l'Agence française pour la biodiversité

L'AFB est un établissement public administratif du Ministère de la transition écologique et solidaire. Créée le 1er janvier 2017, elle exerce des missions d'appui à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la connaissance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins.

L'AFB soutient financièrement le plan Ecophyto 2 (environ 40 millions d'euros/an) qui vise à favoriser la réduction des produits phytosanitaires à la fois dans leurs usages agricoles et non agricoles. Pour le volet non agricole, elle finance entre autre les campagnes «zéro pesticide» à destination des collectivités locales et des particuliers (jardiniers amateurs). Le plan Ecophyto est intégré dans le plan Biodiversité 2018 -2020 lancé en juillet 2018.

www.afbiodiversite.fr



@AFbiodiversité

### Contacts presse:

presse@afbiodiversite.fr | 01 45 14 88 63 afb@wellcom.fr | Sarah Chabane & Esther Lemblé 01 46 34 15 64